

douze mille livres de rente qu'il possédait alors vont s'augmenter de jour en jour. Le roi a une flotte dans le port de Marseille, Meyrargues reçoit le commandement de deux galères, la *Fortune* et la *Fidelle*, croyons-nous, la première appartenant, vers 1650, au commandeur de la Reinarde; l'autre, à la même époque, à un Valbelle, héritier des Alagon. En 1605, il est procureur-syndic du pays, et est désigné comme viguier de Marseille pour l'année suivante. Le voilà homme public, l'un des chefs de la magistrature de Provence, maître du port par ses galères, et bientôt, par sa charge, maître aussi des portes de la Ville.

Il occupait toutes ses fonctions avec zèle, habile à profiter du bon vent qui soufflait pour lui, lorsqu'une nouvelle faveur vint s'ajouter à toutes les précédentes. Le roi voulait lui faire quitter Marseille, où il n'était que l'un des premiers, pour l'envoyer à Montpellier, où il serait le premier; et dans cette lettre d'Henri IV à Sully, nous trouvons une affirmation étrange, surtout dans la bouche d'un prince qui savait généralement ce que valaient ses serviteurs :

« J'ai sceu aussi que Monsieur de Gesvres fait difficulté
« d'expédier les lettres de provision de l'état de gouver-
« neur de Montpellier, que j'ai donné à Meyrargues, qui
« est à moy, il y a longtemps, en considération de ses ser-
« vices... C'est pourquoi je vous prie de dire au dit Gesvres
« qu'il expédie au dit Meyrargues ses provisions, comme
« chose que je désire. — Adieu, mon ami. Le 27 mars
« 1605 à Fontainebleau. »

Que se passait-il donc pour que Monsieur de Gesvres se fût fait par deux fois répéter un ordre de cette importance ? Plus au courant qu'Henri IV des affaires de Provence, il savait sans doute que, de nouveau chez Alagon, le factieux